

Déclaration publique - RSE

1. Politique de la Responsabilité Sociétale de notre Entreprise (RSE)

Genoud Entreprise d'arts graphiques SA est un acteur incontournable dans la prestation de services et la production d'impression numérique et offset de qualité. Soucieuse de son impact économique, social et environnemental, l'entreprise s'engage dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en mettant en œuvre toute une série d'actions visant à promouvoir et à préserver ces enjeux à long terme.

Nos engagements et actions concrètes sont les suivants :

1.1. Impact économique : Créer de la valeur ensemble de manière optimale

1.1.1. Créer de la richesse

- Participation à la création d'emplois localement.
- Approvisionnement favorisé auprès de fournisseurs géographiquement proches afin de diminuer le transport et les émissions de Co2.
- Engagement à traiter nos fournisseurs et nos sous-traitants avec le plus grand respect et à les considérer comme de véritables partenaires.

1.1.2. Améliorer la capacité productive durablement

- Utilisation des machines de nouvelle génération plus performantes offrant un temps de calage et de Consommation de papier réduits.
- Encrage automatique pour réduire les quantités d'encre nécessaires aux impressions.
- Calage optimisé pour minimiser la gâche de papier.
- Un retrait sous couleur au moment du traitement des fichiers par notre département prémédia permet de réduire la quantité d'encre consommée pour un même rendu colorimétrique.
- Machines LE-UV : suppression de la poudre, diminution du temps de séchage du produit imprimé.
- Utilisation d'encre UV pour réduire le chaperon.
- Dispositif de brumisateurs dans l'atelier presses qui régule l'hygrométrie de l'air et facilite le passage du papier en réduisant la gâche.

1.1.3. Miser sur l'amélioration continue

- Système de management de la qualité en place et suivi par l'ensemble des collaborateurs via le manuel de la qualité, mis à jour régulièrement.
- Mise en place d'actions préventives/correctives pour chaque non-conformité observée à l'interne/externe.
- Organisation d'audits programmés et spontanés de première, seconde et tierce partie.

1.2. Impact social/sociétal : Optimiser les conditions de travail des collaborateurs

1.2.1. Respecter les collaborateurs, au-delà des réglementations en vigueur

- Respect de la législation suisse, comme la loi sur le travail et sur l'égalité.
- Constitution d'un règlement d'entreprise expliquant les droits et obligations des collaborateurs.
- Signature d'un contrat de travail, stipulant le poste et les principales activités, approuvé librement par les deux parties, pour chaque collaborateur.
- Vérification des documents officiels de chaque nouveau collaborateur pour éviter tout travail d'un mineur.
- Participation attractive de l'employer au premier et second piliers des collaborateurs.

Déclaration publique - RSE

- Période d'essai pour tout nouveau contrat de travail.
- Contrat à Durée Indéterminée (CDI) validé après la période d'essai.

1.2.2. Favoriser le bien-être et les conditions de travail des collaborateurs.

- Etablissement de plans hebdomadaires de travail pour les équipes d'impression.
- Consultation des collaborateurs pour la détermination des périodes de vacances.
- Espace de travail agréable et lumineux, doté d'une cafétéria.
- Parking gratuit à disposition des collaborateurs.
- Commission du personnel accessible à tous les collaborateurs.

1.2.3. Participer ou protéger la santé des collaborateurs

- Programme santé/sécurité avec actions régulières en faveur du personnel.
- Mise à disposition d'Équipement de Protection Individuelle (EPI) : chaussures de sécurité, protections auditives, gants, masques, habit de travail.
- Dispositif « homme mort » pour protéger les collaborateurs isolés.
- Révision annuelle des protections auditives pour tous les collaborateurs travaillant dans les ateliers.
- Nettoyage de la climatisation 2 fois par an.
- Marquages au sol afin de réguler et sécuriser le déplacement des personnes et des machines.
- Zones déterminées et délimitées pour le stockage des produits dangereux neufs, en cours et usagés.
- Etiquetage clair et visible des produits dangereux.

1.2.4. Développer les compétences des collaborateurs

- Formation aux différents outils (physiques et/ou informatiques) pour tous les nouveaux collaborateurs.
- Sensibilisation annuelle et pour tous les nouveaux collaborateurs à l'environnement.
- Propositions systématiques des formations en ligne offertes par notre association professionnelle « print+communication » ® à nos collaborateurs.
- Formations, sur demande, par les fournisseurs de machines à imprimer.
- Formations et rappels sécurité et secourisme aux collaborateurs désignés de l'Entreprise.

1.2.5. Interdire les discriminations et promouvoir l'intégration

- Postes vacants représentés par une tierce partie, comme les agences de placement.
- Offres de postes non genrées.
- Consultation de la commission du personnel et revue des initiatives provenant de la commission pour tout objet concernant le contrat et les conditions de travail.
- Participation de certains collaborateurs selon leur expérience aux réflexions sur les choix des investissements à réaliser.
- Participation des collaborateurs aux discussions avec les clients.
- Flexibilité dans l'aménagements des horaires, en fonction des obligations extra professionnelles.

1.2.6. Encourager la révélation d'activités non éthiques

- Mise en place d'une boîte pour révéler des activités, avérées ou présumées, non éthiques, de manière anonyme.

Déclaration publique - RSE

1.3. Impact environnemental : Préserver et optimiser les ressources naturelles

1.3.1. Respecter les ressources naturelles

- Possibilité d'impression sur du papier 100% recyclé.
- Utilisation principalement de papiers certifiés ou recyclés.
- Utilisation d'un osmoseur pour une minéralisation optimisée de l'eau.
- Lavage automatique maximisé sur machine offset pour générer le moins de déchets liquides possibles.

1.3.2. Optimiser les ressources énergétiques

- Réduction de la consommation électrique grâce à l'installation de presses modernes utilisant la technique LE-UV et des procédures standardisées.
- Chauffage et refroidissement de la halle d'impression par un système d'échange thermique.
- Circuit de mouillage en circuit fermé qui réduit la quantité d'eau consommée.
- Système de refroidissement des trains d'encrage et de mouillage assurés en circuit fermé.
- Installation de thermostats aux machines et optimisation du réglage des thermostats existants.
- Isolation de la citerne à mazout avec détecteur de fuite.
- Refroidissement en hiver par free-cooling.
- Utilisation d'éclairage LED dans les ateliers.
- Mise en place d'un relevé et d'un suivi des consommations énergétiques.
- Engagement avec l'Etat par la réalisation d'un rapport EcoScan.
- Adoption de gestes quotidiens par l'ensemble des collaborateurs : ordinateurs et lumières éteints chaque soir, impressions recto/verso sur les imprimantes administratives, utilisation de tasses/gourdes au lieu de gobelets jetables.

1.3.3. Substituer les produits chimiques lorsqu'existant

- Réduction du taux d'utilisation de COV (Composé organique volatil).
- Installation de développeuse de plaques à chimie réduite.

1.3.4. Diminuer et trier les déchets, y compris ceux toxiques

- Aucun rejet de déchet dans le milieu naturel.
- REACH® : respect de la non-utilisation des produits chimiques interdits.
- Calcul optimal des approvisionnements papiers, encres et consommables, afin de diminuer la gâche.
- Utilisation de boîtes d'encre de plus grande contenance (3kg), permettant de réduire le nombre d'emballages.
- Prévention des pollutions accidentelles (risques chimiques notamment) par la tenue d'audits internes.
- Sécurisation des liquides dangereux en atelier (encres, vernis, eau, huile) par des bacs de rétention.
- Conditionnement adapté au contenu (palettisation, emballages).
- Utilisation de service de logistique externe, optimisant les chargements et livraisons par groupage.
- Réduction partielle des documents papiers administratifs et commerciaux par l'utilisation d'un ERP.
- Collecte et tri des déchets y compris ceux dangereux et élimination par des collecteurs agréés.
- Valorisation des déchets (papier, cartons, films plastiques, plaques aluminium, résidus d'encre et résidus aqueux, blanchets, chiffons souillés, équipements électriques et électroniques, etc.) par le tri, enlèvement et recyclage par des entreprises spécialisées sous contrat.
- Parfaite traçabilité des produits dangereux enlevés.
- Archivage des reçus et suivi des quantités enlevées grâce à l'analyse annuelle des résultats.

Déclaration publique - RSE

1.4. **Certifications : des paroles aux actes**

Afin de démontrer et confirmer son engagement, Genoud Entreprise d'arts graphiques SA, détient les certifications suivantes. Ces certifications sont revues annuellement, soit par des audits de suivi, soit par des audits de re certification.

1.4.1. **Procédé Standard Offset (PSO®)**

Il s'agit de l'intégration et de la standardisation des procédés garantissant la constance du processus d'impression. Cette certification rassemble les critères de qualité les plus importants en relation avec le monde de l'impression offset. Elle assure une compatibilité optimale des données d'un partenaire à l'autre dans la chaîne de production.

L'Entreprise est certifiée depuis 2011 par UGRA®.

Les différents domaines certifiés sont :

- L'organisation de l'entreprise
- La tenue de la documentation
- Le prémédia
- L'éclairage normalisé
- Les épreuves numériques
- Les plaques d'impression
- Le processus d'impression

1.4.2. **Imprim'Vert®**

Le label Imprim'Vert® a pour objectif de favoriser la mise en place, par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement.

L'Entreprise est certifiée depuis 2011.

Les critères certifiés sont :

- L'élimination conforme des déchets dangereux
- La sécurisation des stockages de liquides dangereux
- La non-utilisation de produit toxique
- La sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle
- Le suivi des consommations énergétiques du site

1.4.3. **Forest Stewardship Council (FSC®)**

Le Forest Stewardship Council est une association internationale à but non lucratif qui s'engage pour une exploitation exemplaire des forêts et donc du choix et de la traçabilité des papiers. Le FSC® dispose d'un solide ensemble de normes relatives à la gestion forestière et à la chaîne de contrôle afin de garantir que les produits certifiés FSC® répondent aux Principes et Critères fondamentaux ainsi qu'aux exigences fondamentales FSC® en matière de travail.

L'Entreprise est certifiée depuis 2007 et a ainsi été la première imprimerie de Suisse romande à obtenir cette certification (SQS-COC-100125).

Déclaration publique - RSE

Les Principes et Critères fondamentaux sont les suivants :

- Principe 1 : Respect des lois et des principes du FSC®
- Principe 2 : Propriété foncière, droits d'usage et responsabilités
- Principe 3 : Droit des peuples autochtones
- Principe 4 : Relations communautaires et droits des travailleurs
- Principe 5 : Prestations de la forêt
- Principe 6 : Impact environnemental
- Principe 7 : Plan de gestion
- Principe 8 : Suivi et évaluations
- Principe 9 : Conservation des forêts avec une haute valeur de conservation
- Principe 10 : Plantations

Les exigences fondamentales FSC® en matière de travail sont les suivantes :

- L'organisation doit tenir dûment compte des droits et obligations établis par la législation nationale tout en remplissant les objectifs des exigences.
- L'organisation ne doit pas faire travailler des enfants.
- L'organisation doit éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
- L'organisation doit s'assurer qu'il n'y a pas de discrimination en matière d'emploi et de profession.

1.4.4. Climate Partner®

Climate Partner® aide les entreprises à calculer et à réduire leurs émissions de Co2, à les accompagner pour la mise en œuvre de stratégies de protection du climat et de compensation de leurs émissions par le biais de projets de protection du climat. Ainsi, les produits des entreprises deviennent carbone compensés. De ce fait, les entreprises participantes contribuent à l'objectif collectif de neutralité carbone mondiale.

Notre entreprise est engagée en tant que partenaire pour la protection du climat depuis septembre 2021. Les actions suivantes sont mises en place :

- Etablissement du bilan carbone de l'entreprise
- Détermination de potentiels de réduction
- Calcul de l'empreinte carbone de produits d'impression
- A la demande du client, offre de produits d'impression climatiquement neutres

1.4.5. PDFX-ready®

Le standard PDFX® a été mis en place pour normaliser l'échange de documents PDF® destinés à l'impression en édictant des règles claires et précises – notamment pour la gestion des couleurs. Le certificat de qualité PDFX-ready® indique qu'une entreprise possède le savoir-faire et l'équipement nécessaires pour maîtriser le traitement de ces données. L'Entreprise détient les certificats suivants :

- PDFX-ready Creator (X-1a et X-4), valable jusqu'en novembre 2023
- PDFX-ready Output Offset (X-4), valable jusqu'en novembre 2023
- PDFX-ready Output Proof (X-4), valable jusqu'en janvier 2024
- PDFX-ready Output Digital (X-4), valable jusqu'en janvier 2024